

Le Service des Fabriques d'église vous informe

► Agenda du Sagep

• 7 octobre 2019

Intervention lors de la journée des Responsables d'Unités Pastorales.

Lieu : Séminaire de Tournai

• 15 octobre 2019

Journée de formation des nouveaux Responsables d'Unités Pastorales.

Lieu : Maison diocésaine de Mesvin

• 26 novembre 2019

Après-midi de suivi de formation des Responsables d'Unités Pastorales.

Partage d'expériences et questions-réponses.

Bienvenue à tous les RUP qui le souhaitent !

Lieu : Maison diocésaine de Mesvin

Février 2020 : Formations SAGEP pour les Fabriques d'église

Les dates n'ayant pas encore été fixées, elles vous seront communiquées dans l'édition du mois de novembre d'Eglise de Tournai mais auront toujours bien lieu à Charleroi, Mons et Tournai.

Pour toute proposition de sujet à aborder : sagep@evechetournai.be

Mai 2020 : Formation SAGEP pour les ASBL

Vu le succès de l'édition de mai 2019 et l'importance d'assurer une formation continue aux administrateurs des ASBL paroissiales, une nouvelle édition de cette formation aura lieu en mai 2020.

Pour toute proposition de sujet à aborder : sagep@evechetournai.be

► Retour sur l'analyse des budgets 2020

Etienne Van Quickelberghe
Conseiller en gestion
des Fabriques d'église

À l'heure d'écrire ce petit article, l'analyse des budgets 2020 des Fabriques d'église du diocèse bat son plein dans le bureau du SAGEP. Comme nous le faisons chaque année, nous vous livrons ici quelques données statistiques concernant l'analyse de ces budgets, en date du 5 septembre 2019. Les remarques principales seront synthétisées par la suite.

Données statistiques

Nous sommes actuellement à 58% (322 budgets analysés sur 553) de budgets analysés. En comptant les budgets en attente, nous arrivons toutefois au nombre de 471 budgets (soit 85%) remis avant la date limite du 30 août (ou quelques jours après...). En ce qui concerne nos approbations, 67 % des budgets analysés ont été approuvés sans remarque ce qui représente bien la qualité du travail quotidien des trésoriers des Fabriques d'église. Encore une fois merci à tous !

Si vous n'avez pas encore rendu votre budget 2020 et que vous ne vous êtes pas encore manifesté auprès de l'Evêché, il est primordial de régulariser la situation au plus vite. Rappelons encore une fois qu'une Fabrique d'église qui ne répond plus à ses obligations encourt la déchéance. Merci à tous ceux qui nous ont remis les documents dans les temps !

Les remarques principales

Nos principales remarques sur les 33% de budgets approuvés avec remarques sont les suivantes :

PV de délibération de Fabrique d'église :

N'oubliez pas de joindre à votre budget les documents obligatoires, notamment le PV de délibération de la Fabrique d'église. Pour rappel, les logiciels fournissent automatiquement un modèle de PV. Pour les utilisateurs du logiciel CIVADIS, veillez à dater le PV également. Pour les utilisateurs de RELIGIOSOFT, n'oubliez pas de bien valider la date de suivi de votre budget. Pour les comptes Manuels ou Excel, un modèle de PV de délibération peut être téléchargé sur le site du SAGEP.

► Fabriques d'église et ASBL

D1 à D15 :

Il y a lieu d'observer une certaine modération budgétaire et donc de ne pas faire exploser certains articles comme les articles d'électricité ou de combustible chauffage. **Nous insistons sur l'importance de justifier tout montant qui semble trop élevé (augmentation de plus de 100% par rapport au dernier compte approuvé) dans les observations du trésorier.** Ces observations facilitent grandement la tâche d'analyse et nous permettent plus facilement de comprendre le pourquoi de certaines explosions d'articles.

D50 h

L'an dernier, nous avons demandé une augmentation des frais de SABAM à 50,60 €, incluant une redevance Playright couvrant les droits d'auteur pour les CD joués dans vos églises. Cette redevance reste d'application pour les prochains exercices comptables.

D50 j

Dans le même ordre d'idée, nous avons demandé de provisionner 30 € en Maintenance Informatique pour la création d'une adresse email officielle de la Fabrique.

D21

Pour le traitement des enfants de chœur, le traitement est généralement de 54,5 €. Seules les paroisses dont le cadre officiel est composé d'un desservant et d'un vicaire peuvent donner 72,00 € (ou 89 € s'il y a deux vicaires). Pour connaître ce cadre, vous pouvez vous adresser au SAGEP, nous vous répondrons avec plaisir.

D27

Tout comme l'an dernier, nous continuons de promouvoir la budgétisation d'un crédit minimum de 500 € pour l'entretien de l'église. Il n'est en effet pas prudent de ne rien budgétiser en entretien de l'église, même si la commune prend parfois tout à sa charge directement...

D52 à D63

Toute dépense extraordinaire doit être financée par une recette extraordinaire. En effet, il n'est pas correct d'équilibrer une dépense

► Fabriques d'église et ASBL

extraordinaire par le R17. Dès lors, là où ce n'était pas le cas, nous avons systématiquement demandé à la commune de corriger le budget et d'inscrire la recette adéquate en R25, ce qui diminuait *de facto* le R17 de la même somme.

Une exception toutefois à cette règle : les articles D60-Frais de procédure et D62a-Dépenses relatives à un exercice antérieur, doivent, elles, être équilibrées par le R17.

Pour rappel, un budget ne peut pas être présenté avec un résultat négatif. Par contre, il peut présenter un boni.

Encore un grand merci à l'ensemble des trésoriers et des fabriciens qui assument cette tâche pas toujours facile de la gestion financière des Fabriques d'église.

► Révision quinquennale des obituaires : en route vers 2021-2025

Loris Resinelli
Responsable du SAGEP

Comme vous le savez sans doute, pour ceux d'entre vous qui ont plus de cinq ans d'ancienneté au service de leur Fabrique d'église, le SAGEP réalise tous les cinq ans, une actualisation du montant des charges religieuses liées aux fondations des Fabriques d'église.

Suite à cette révision, le document qui est produit vous communique le montant à inscrire au budget à l'article D43-Acquit des anniversaires, messes et services religieux fondés ainsi que le nombre de messes à faire célébrer pour chaque fondation.

Ce travail de bénédictin sera réalisé par nos services de janvier à juin 2020 afin de pouvoir vous transmettre les nouveaux chiffres 2021-2025 avant l'élaboration de votre budget 2021.

Ce travail qui représente un nombre d'heures très important pour nos collaborateurs vous sera facturé, lors de la facturation 2021, un montant forfaitaire de 15 € qui sera à prévoir, en plus du montant des charges religieuses, à l'article 42-Remise allouée à l'Evêché, du budget 2021.

► Fabriques d'église et ASBL

Pour réaliser cette tâche, nous vous demandons préalablement de transmettre au SAGEP, par voie papier ou électronique (sagep@evechetournai.be), le **tableau de vos fondations** (version dactylographiée, disponible sur demande en format Excel) avec :

- ***s'il s'agit d'un placement financier*** : l'indication du type de placement de chacune d'entre elles, le taux d'intérêt du placement, le revenu généré en 2019 et les documents bancaires attestant de ce placement.

- ***s'il s'agit de terrains*** : l'identification de la parcelle, le revenu cadastral non indexé, le coefficient de fermage en cours, le revenu généré en 2019 et le type de bail (oral ou écrit, durée...).

- ***s'il s'agit de bâtiments*** : l'identification de la parcelle, le revenu cadastral non indexé, le loyer annuel prévu, le revenu généré en 2019 et le type de location (convention à titre précaire, bail classique, bail emphytéotique, durée...).

Il va de soi que si, pendant la période 2016-2020, vous avez obtenus de nouvelles fondations, il est important de les ajouter accompagnées des documents nécessaires.

La date limite de rentrée de ces documents pour être certains d'obtenir la révision avant le 31 juin 2020 est le **31 mars 2020**. Les premiers rentrés seront les premiers analysés. Passé cette date, nous ne pourrons garantir que vous recevrez vos chiffres pour les introduire au budget 2021.

Merci pour le bon travail réalisé !

► De nouveaux documents sur la page Web du SAGEP

Chers fabriciens, il nous a paru judicieux de vous prévenir dorénavant via ce périodique pour chaque nouveau document téléchargé sur la page internet du SAGEP. En primeur, vous trouverez donc les nouveaux documents suivants :

Onglet « Contrat de travail »

Les contrats de travail des sacristains et organistes ont été légèrement modifiés.

La nouvelle version disponible reprend un paragraphe concernant l'ancienneté du personnel dans d'autres Fabriques d'église au moment de l'engagement.

N'oubliez pas que ce site reprend beaucoup de documents très pratiques pour les fabriciens ! Si vous n'avez pas encore vos identifiants pour y accéder, n'hésitez pas à envoyer un mail à sagep@evechetournai.be afin d'obtenir vos accès.

► Besonrieux : rencontre citoyenne

Mercredi 9 octobre à 20h à l'église du Sacré-Cœur de Besonrieux (UP de La Louvière-Nord) : rencontre citoyenne « Quel avenir pour votre église ? ».

« Une église, au-delà d'être un lieu de culte, c'est aussi un lieu de vie et le symbole d'un village ! » Notre église a vocation à être un lieu de rassemblement pour tous les villageois, croyants ou non, afin de faire vivre des projets et de redonner vie et dynamisme à ce lieu emblématique et central de notre localité « C'est pourquoi les bénévoles de la Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Besonrieux vous donnent rendez-vous ce mercredi 9 octobre à 20h, dans l'église, afin d'initier ensemble la réflexion sur l'avenir de ce bâtiment... »

Invitation est lancée aux habitants anciens ou nouveaux du village, aux simples curieux ou aux porteurs de projets citoyens.